

# FICHE TECHNIQUE

## LA FIEVRE CATARRHALE OVINE ( F.C.O.)

### Une arbovirose

La F.C.O. est due à un **virus** transmis par des insectes piqueurs (des culicoïdes).

Elle est non transmissible à l'Homme mais infecte les **ruminants** : ovins, bovins et caprins.

Les insectes se contaminent en piquant un ruminant porteur du virus.

Les bovins restent réservoirs du virus.

Après contamination, ils peuvent rester porteurs du virus plus de 100 jours.

Il existe de nombreux sérotypes différents du virus pour lesquels il n'y a pas de protection croisée.



### Des conséquences parfois graves

Les signes d'appels sont :

- Une **fièvre** élevée mais fugace (41 à 42°C)
- Inflammation et **ulcérations** de la cavité buccale ou de la mamelle
- **Jetage** nasal et **bave** abondants, conjonctivites
- Oedèmes des membres et de la tête

Des **avortements** peuvent survenir.

Les formes sévères peuvent être **mortelles** surtout chez les ovins.

Les conséquences économiques sont parfois importantes car une **stérilité** (heureusement transitoire) peut être observée chez les mâles reproducteurs.



*Gonflements*

*Ulcers*



*Bave*



*Edème de la tête*

### La lutte contre la maladie

En l'absence de traitement spécifique, seul un **traitement symptomatique** permet de limiter les conséquences de l'infection.

Une vaccination existe contre certains sérotypes mais son utilisation est très réglementée.

A déclaration obligatoire auprès de l'OIE, cette maladie est classée **danger sanitaire de niveau 1** par la réglementation française.

Son apparition dans un pays entraîne des **restrictions dans les échanges d'animaux à l'exportation**, les conséquences économiques

peuvent donc être très lourdes.

En France, comme dans toute l'Europe, en cas d'apparition de foyer, la réglementation impose dans une large zone autour du foyer, des restrictions de mouvement des animaux, des interdictions de regroupement et une surveillance active.

Une vaccination des ruminants peut être rendue obligatoire.